

Conseil municipal du 25 septembre 2025

Procès-verbal

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le vingt-cinq septembre, à dix-neuf heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune de **LANGON**, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves COLLEAUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **le 19 septembre 2025.**

Présents : Mr Jean Yves COLLEAUX, Mr Julien COLIN, Mr Gilles COUANAULT, Mr Christian COUPARD, Mme Véronique DROUET, Mme Agnès ELINE, Mme Maryvonne GAUVIN, Mr Philippe GERARD, Mme Andrée LE ROUX, Mr Jean Marie MEILLERAY, Mme Anne Sophie MOREL, Mme Hélène RIO, Mr Olivier RONDEAU, Mr Bertrand ROUINSARD.

Absents non excusés : Mme Marie DONAGHY.

Secrétaire de Séance : Mr Gilles COUANAULT.

Mr le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour, les points suivants :

- Transports scolaires pour la piscine
- Partenariat fourrière animale
- Vente de parcelle à M. et Mme MICHEL au Domaine de La Cointais
- Pouvoir donné à M. le Maire pour ester en justice

1-Présentation du Schéma de COhérence Territorial (SCOT)

La séance commence par la présentation du Schéma de COhérence Territorial (SCOT) par Emmanuel AMI de Redon Agglomération.

2- Approbation du procès-verbal du précédent Conseil

Mr Le Maire, soumet à l'approbation du Conseil le procès-verbal de la réunion du 28 août 2025.

Décision : approuvé à l'unanimité

3- Avis du Conseil sur le Schéma de Cohérence Territorial arrêté par Redon Agglomération

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L.141-1 et suivants relatifs aux Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) ;

Vu la délibération en date du 26 mai 2025 par laquelle le Conseil communautaire de REDON Agglomération a arrêté le projet de SCoT de REDON Agglomération ;

Vu le courrier en date du 11 juin 2025, par lequel REDON Agglomération a transmis à la commune le projet de SCoT arrêté pour avis dans un délai de trois mois, conformément aux dispositions de l'article R143-4 Code de l'urbanisme ;

Considérant que le SCoT constitue un document de planification stratégique qui encadre les politiques d'aménagement, d'urbanisme, de mobilité, d'habitat, de développement économique et de préservation de l'environnement ;

Considérant que la commune a étudié le dossier transmis et a pu formuler ses observations lors de la concertation préalable ;

Après en avoir **délibéré**, à la majorité (**13 voix pour, 1 abstention**),

Le Conseil Municipal :

1. **Émet un avis** sur le projet de SCoT arrêté, conformément à l'article L. 143-20 du Code de l'urbanisme ;
2. **Émet un avis favorable avec réserves** sur le projet de SCoT arrêté du territoire de REDON Agglomération, tel qu'arrêté par délibération du 26 mai 2025 ;
3. **Formule les observations suivantes** :
 - La Commune de Langon émet des réserves sur la répartition du foncier résidentiel par territoire de proximité.

4. **Demande que ces observations soient prises en compte** dans la suite de la procédure, notamment lors de l'enquête publique et de l'approbation du SCoT (le cas échéant).

Décision : approuvé à la majorité.

4- Immeuble Terrena au 71 La Gare – Demande de subventions et attribution des marchés de travaux

Sujet reporté.

5- Acquisition des terrains PERRON – complément à la précédente délibération

Rapport de Mr Jean-Yves COLLEAUX, Maire.

Par délibération en date du 20 février 2025, l'Assemblée a décidé l'achat des parcelles ZS n° 60 et 61 appartenant à Mr Jean PERRON.

L'étude notarial NOTA BENE désignée pour rédiger l'acte demande de rajouter sur la délibération la mention « l'assemblée décide d'autoriser le Maire à signer l'acte ».

Il est demandé au Conseil d'autoriser Mr le Maire à signer l'acte.

Décision : approuvé à l'unanimité

6- Appel à projet de la Région Bretagne pour des réserves incendies à La Glénais et au Bois Gaudin.

Afin de participer au financement de l'installation des réserves incendies de La Glénais et du Bois Gaudin, Mr le Maire propose de répondre à un appel à projet de la Région relatif au financement de ce type d'équipement ; en effet dans le cadre du volet forêt de la planification écologique, cet appel à projet vise à accompagner les territoires affichés comme étant sensibles au risque feu afin de réduire leur vulnérabilité grâce à des investissements de défense des forêts et landes contre les incendies.

L'estimation de la dépense s'élève à 18 000 € HT.

La Région pourrait prendre en charge 80 % du financement de ces équipements. Le reste à charge serait réparti entre la Commune et les exploitants agricoles.

Décision : approuvé à la majorité.

M. Julien COLIN et Mme Hélène RIO ne prennent pas part au vote.

7- Demande de subvention par la Cie Fata Morgana

Rapport de Mme Andrée LE ROUX, 1^{ère} adjointe, en charge de la vie associative.

La Compagnie Fata Morgana sollicite la Commune pour l'obtention d'une subvention de 2000 € afin de financer un projet culturel sur le thème du cirque, ce qui nécessite la mise en place d'un chapiteau. Ce projet à destination des élèves de l'école publique Léo Ferré sera mis en place en juin 2026.

La subvention pourra être versée après le vote du budget primitif 2026, soit dans le courant du 1^{er} trimestre 2026.

Décision : approuvé à l'unanimité

8- Adhésion à l'Association des usagers des transports en Ille-et-Vilaine (AUTIV)

Association régie par la loi 1901, créée en 2005 dont le siège à Rennes.

Son but est d'informer, de représenter, et de défendre les usagers des transports.

Cotisation de soutien de 100 € pour l'année 2026.

Décision : approuvé à l'unanimité

9- Convention d'organisation des transports scolaires vers les piscines communautaires de REDON Agglomération

Dans le cadre de sa compétence liée aux équipements sportifs, REDON Agglomération accueille au sein des Piscines Communautaires, les enfants scolarisés sur son territoire.

Depuis sa création, REDON Agglomération organise le transport scolaire des enfants des écoles maternelles et primaires de son territoire vers les piscines communautaires.

Depuis sa création, REDON Agglomération organise le transport scolaire des enfants des écoles maternelles et primaires de son territoire vers les piscines communautaires.

REDON Agglomération accueille les élèves de la commune de LANGON dans les piscines communautaires suivant le planning établi et organise le transport scolaire de ces élèves entre la commune et l'établissement d'accueil.

La présente convention a donc pour objet de déterminer les conditions de financement par la Commune, du transport scolaire des élèves vers les piscines communautaires.

La présente convention est conclue pour l'année scolaire 2025-2026.

Il est demandé au conseil d'autoriser Mr le Maire à signer cette convention.

Décision : approuvé à l'unanimité

10-Partenariat avec la fourrière animale

Le partenariat avec SACPA qui effectue la prestation de service de fourrière animale, arrive à échéance au 31/12/2025. Mr le Maire propose de le renouveler à compter du 1^{er} janvier 2026 ce contrat qui porte sur les prestations suivantes :

- Capture, prise en charge des carnivores domestiques sur la voie publique ;
- Transport des animaux vers le lieu de dépôt légal ;
- Gestion de la fourrière animale.

Il s'agit de prestations illimitées 24h/24 et 7j/7.

Le coût de la prestation s'élève à 1 € par habitant.

Décision : approuvé à l'unanimité

11-Vente de parcelle à Mr et Mme MICHEL au Domaine de La Cointais.

Dans le cadre de la vente des parcelles situées à La Couintais, cadastrées section YA n°11, 12, 13, et 15 appartenant à Mr LE COZ au profit de Mr et Mme MICHEL, la Commune est sollicitée pour céder la parcelle YA n° 14 lui appartenant. En effet, cette petite parcelle d'une contenance de 80 m² se situe dans la continuité des parcelles précitées.

Le Conseil donne l'autorisation à Mr le Maire de proposer un prix de vente fixé à 19 € le m² soit 1520 €.

Décision : approuvé à l'unanimité

12- Affaire PASQUET- Pouvoir donné à Mr Le Maire pour ester en justice.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'en date du 22 Septembre 2025, il a reçu copie de 2 recours introduits devant le Tribunal Administratif de Rennes (l'un en annulation et l'autre en référé-suspension) à l'encontre d'un arrêté en date du 18 Juillet 2025 portant refus de la demande de Permis de Construire déposée par Mr PASQUET.

Mr le Maire rappelle que la seule autorisation d'urbanisme concerne une petite construction de plain-pied accordée à Mr BOURSIN en 1973. Les demandes pour extension, surélévation, création de chiens assis, pose de vélux de 2001 et 2014 déposées successivement par Mr RAMET et Mr PASQUET ont fait l'objet de refus.

Un PV d'infraction a été dressé le 24 Juin 2014 par la DDTM et notifié à Mr PASQUET le même jour.

Mr le Maire a pris contact avec la compagnie d'assurance et le cabinet d'avocat COUDRAY à Rennes pour assister la Commune dans cette affaire, dont la première audience est fixée le 8/10/2025 à 14h30.

Mr le Maire demande au Conseil son accord afin de lui octroyer le pouvoir d'ester en justice au nom de la Commune.

Décision : approuvé à l'unanimité

13- Convention avec le CEREMA pour la réhabilitation du Hameau de Plaisance

Dans le cadre de la réhabilitation du Hameau de Plaisance, Mr le Maire fait part à l'Assemblée de la signature d'une Convention d'accompagnement avec le CEREMA.

Décision : approuvé à l'unanimité

14-Informations et questions diverses

- Le Conseil communautaire a adopté un vœu pour la création d'un arrêt TER à LANGON le matin. RDV avec Mickael QUERNEZ (Vice-président de la Région aux mobilités) le 13 octobre prochain à la mairie de LANGON
- Le Transport Urbain et le Transport sur Réservation SR sont en place depuis le 1^{er} septembre ; à utiliser sans aucune modération et c'est gratuit jusqu'à fin octobre
La commune de LANGON dispose de 5 points d'arrêts :
 - Balac
 - Port de Roche
 - La Gare SNCF
 - Le Bourg (Centre de Santé)
 - Le Clos de la Grée (AsteelFlash)
- Prolongation de l'aide financière pour la MAM
- Stagiaire PREMICOLO
- Service de broyage à domicile mis en place par Redon Agglomération
- Planning des ateliers numériques d'ici fin décembre
- Agenda
 - 4 octobre : Conférence à la salle des Menhirs
 - 11 octobre : soirée moule frites à la salle des Demoiselles et concert d'harmonica à la salle des Menhirs
 - 8 octobre : Réunion publique sur le Plan local d'urbanisme Intercommunal (PLUI) à PIPRIAC
 - 15 et 22 mars 2026 : élections municipales

Le prochain Conseil est fixé au jeudi 23 octobre.

Fin de la séance à 22 h 45.

Fait à Langon, le 20/10/2025

Le Maire,
Jean Yves COLLEAUX

Le Secrétaire,
Gilles COUANAULT

